

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2016**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 mai 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absente :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

**PROCÈS-VERBAL**

---



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2016-223**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 AVRIL ET DES 3 ET 10 MAI 2016**



**2016-224**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 AVRIL ET DES 3 ET 10 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 3 et 10 mai 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 AVRIL 2016 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 20 avril 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 MAI 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



2016-225

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 MAI 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

**AP2016-219** Adjudication d'un contrat pour le service antipollurriel et antivirus (VQ-48285)

**AP2016-260** Autorisation d'une dépense de promotion touristique pour une campagne publicitaire nationale visant les États-Unis (dossier 48540)

**BE2016-009** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'évènement *Festival d'été de Québec*, en 2016

**DE2016-062** Acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 4 223 456 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières

**DE2016-064** Modification de la résolution CA-2015-0449, relative à l'acquisition du lot 5 794 395 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières

**OT2016-006** Avenant à l'entente intervenue le 29 janvier 2016 entre la Ville de Québec et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relativement à la gestion des investissements en tourisme d'affaires – Office du tourisme de Québec

**PC2016-040** Approbation du *Règlement n° REGVSAD-2015-467 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à modifier la norme quant à la proportion des matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés en zone RA/C-6* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

**PC2016-041** Approbation du *Règlement n° 2016-474 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la configuration de la zone RA/A-82* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

**PC2016-042** Approbation du *Règlement n° 2016-475 modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 afin de modifier l'aire d'affectation « Résidentiel-rural »* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*

**AJ2016-018** Règlement hors cour relativement au dossier de la poursuite *Ville de Québec c. Hydro-Québec et Québec Power* dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-017061-128

**AP2016-273** Adjudication d'un contrat pour la gestion des heures de glace au *Pavillon de la Jeunesse* – Arrondissement de La Cité-Limoilou (VQ-48250)

**AP2016-276** Adjudication d'un contrat pour les services d'une agence de voyage lors de déplacement hors Québec (VQ-48362)

- AP2016-295** Conclusion de trois ententes contractuelles, de gré à gré, pour des services de huissiers de justice (dossier 48513)
- AP2016-322** Convention de services professionnels – Amphithéâtre multifonctionnel de Québec – Optimisation de la performance du bâtiment (dossier 48384)
- DE2016-010** Appropriation d'une somme à même la *Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économique structurants* identifiés par le *Forum des élus de la Capitale-Nationale*
- OM2016-002** Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PC2016-043** Approbation du *Règlement n° 2016-479 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 relativement au revêtement extérieur des bâtiments temporaires, à l'usage d'un conteneur ou d'une remorque* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- SI2016-022** Location d'espaces administratifs pour le Service de l'ingénierie de la Ville au 2000, boulevard Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières
- SI2016-023** Location d'espaces pour le Service de l'ingénierie, local 200 (besoin temporaire) et pour le Service des finances, locaux 100, M100, 300 et entrepôt locaux 17 et 19, sis au 65, rue Sainte-Anne – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- SO2016-001** Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- PC2016-019** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à une zone inondable dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1045
- PC2016-039** *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun*, R.A.V.Q. 954

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



---

## PROPOSITIONS



---

**2016-226**

### **DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QUE le dernier exercice de révision du schéma d'aménagement a été réalisé en 1985;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit assurer l'avenir financier de son territoire;

CONSIDÉRANT le moment opportun pour intégrer au schéma d'aménagement des zones de développement permettant d'assurer un développement pour les 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles zones résidentielles sont déjà prévues dans le premier projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville demande que le prochain schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec inclue une nouvelle zone industrielle composée des lots :

2 814 683	2 814 672	2 814 671	2 814 741
2 814 684	2 814 678	2 814 740	2 814 686
2 814 675	2 814 670	2 814 680	2 814 687
2 814 674	2 814 676	2 814 679	2 814 685
2 814 673	2 814 681	3 353 594	2 814 688
3 055 644	2 814 682	2 814 677	2 814 708

du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf;

Qu'un mémoire soit déposé par le maire à cet effet dans le cadre des consultations pour la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-227**

**DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE LAC ST-AUGUSTIN**

CONSIDÉRANT QUE le dernier exercice de révision du schéma d'aménagement a été réalisé en 1985;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit s'assurer de conserver ses sites d'intérêt écologique sur son territoire;

CONSIDÉRANT le moment opportun pour intégrer au schéma d'aménagement lesdites zones.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville demande que le prochain schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec intègre le lac Saint-Augustin à titre de territoire d'intérêt écologique;

QU'un mémoire soit déposé par le maire à cet effet dans le cadre des consultations pour la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-228**

**DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC – AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE D'HÉBERGEMENT DANS LE PARC FRANÇOIS-LECLERC NORD**

CONSIDÉRANT le moment opportun pour intégrer au schéma d'aménagement des zones de développement permettant d'assurer un développement pour les 15 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le dernier exercice de révision du schéma d'aménagement a été réalisé en 1985.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville demande que le prochain schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec augmente la superficie maximale actuelle de 1 500 m<sup>2</sup> à 6 000 m<sup>2</sup> pour les établissements d'hébergement dans les aires industrielles;

QU'un mémoire soit déposé par le maire à cet effet dans le cadre des consultations pour la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-229**

**TRÉSORERIE – DÉSIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE PRINCIPALE AU COMPTE ACCÈS-D AFFAIRES DESJARDINS DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Josée Larocque, trésorière, à titre d'administratrice principale du site Accès-D Affaires Desjardins pour le compte de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE nommer Mme Sylvie Jean, trésorière adjointe, à titre de substitut;

D'abroger la résolution numéro 2016-065 adoptée le 16 février 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-230**

**TRÉSORERIE – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des états comparatifs du premier semestre de l'année financière 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-231**

**TRÉSORERIE – AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QUE l'excédent de fonctionnement non affecté à des fins fiscales au 31 décembre 2015 est de 5 853 833 \$.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte d'affecter au déficit de 2014, d'un montant de 2 711 633 \$, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2015.

QUE le conseil municipal accepte d'affecter le solde résiduel de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour l'année 2015, soit une somme de 3 142 200 \$, pour combler un déficit éventuel et se doter d'une marge de manœuvre et de sécurité.

QUE cet excédent est uniquement utilisé dans les situations où la prévision budgétaire des ventes d'actifs, notamment de terrains, ne se réalise pas.

QUE cet excédent affecté sera évalué annuellement et maintenu jusqu'à l'atteinte d'une prévision budgétaire de ventes d'actifs, notamment de terrains, à zéro.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-232

**TRÉSORERIE – SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE – FÊTES DU 325<sup>E</sup> DE LA PAROISSE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'allouer la totalité des sommes reçues et à recevoir pour les activités soulignant le 325<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer toute transaction en lien avec les fêtes du 325<sup>e</sup> de la paroisse de Saint Augustin de Desmaures, à même le fonds affecté.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-233

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT POUR L'ACQUISITION DE LOGICIEL DE GESTION GÉOMATIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires de 120 000,00 \$ pour la mise en œuvre et l'acquisition de logiciels et de données géomatique tel que proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-234

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-235

**TRÉSORERIE – ACCEPTATION DES TRAVAUX D'HYDRO-QUÉBEC POUR LES TRAVAUX CIVILS ET ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS SUR LA RUE DE L'HÉTRIÈRE ET AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil accepte les travaux exécutés par Hydro-Québec inc. les travaux civils et électriques souterrains sur la rue de l'Hétrière;

QU'il autorise la trésorière à émettre un chèque de 482 152,81 \$ en faveur d'Hydro-Québec inc.;

QUE les crédits soient puisés à même ceux réservés à cet effet au cours de l'année 2015 dans les activités de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-236

**TRÉSORERIE – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VIDÉOTRON S.E.N.C. POUR LES FRAIS D'INGÉNIERIE ET D'EXÉCUTION POUR DES TRAVAUX REQUIS SUR LE RÉSEAU DE VIDÉOTRON – RUES LIONEL-GROULX ET CLÉMENT-LOCKWELL ET AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil accepte les travaux exécutés par Vidéotron s.e.n.c. pour les frais d'ingénierie et d'exécution pour les travaux requis sur le réseau de Vidéotron pour le déplacement de la ligne aérienne dans le secteur des campus intercommunautaires plus précisément pour les rues Lionel-Groulx et Clément-Lockwell .

QU'il autorise la trésorière à émettre un chèque de 74 506,94 \$ en faveur de Vidéotron s.e.n.c.;

QUE les crédits soient puisés à même ceux réservés à cet effet au cours de l'année 2015 dans les activités de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-237**

**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 12 mai 2016 pour un montant total de 534 279,05 \$;

D'entériner la liste des comptes payés d'avril et mai 2016 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 9 avril au 9 mai 2016 pour un montant de 3 533 870,69 \$;

**Total : 4 068 149,74 \$**

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 12 mai 2016;

Que les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats énumérés annexés au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-238**

**GREFFE – IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots:

2 814 683	2 814 672	2 814 671	2 814 741
2 814 684	2 814 678	2 814 740	2 814 686
2 814 675	2 814 670	2 814 680	2 814 687
2 814 674	2 814 676	2 814 679	2 814 685
2 814 673	2 814 681	3 353 594	2 814 688
3 055 644	2 814 682	2 814 677	

du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

De mandater la firme Lavery Avocats pour imposer les avis de réserve.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-239**

**GREFFE – CRÉATION DU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le Service des travaux publics et le Service de l'urbanisme soient fusionnés en un seul service qui portera le nom du Service de la gestion du territoire;

QUE le directeur du Service de la gestion du territoire exerce les devoirs et pouvoirs du directeur du Service des travaux publics et du Service de l'urbanisme prévus dans les règlements municipaux;

QUE Mme Marie-Joëlle Gosselin soit nommée directrice du Service de la gestion du territoire;

QUE l'administration soit autorisée à apporter les ajustements administratifs requis pour procéder à cette fusion.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-240**

**GREFFE – MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT POLVSAD-2015-017**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE remplacer les alinéas a) et b) du premier paragraphe de l'article 6 «Mode d'achat» de la politique d'approvisionnement POLVSAD-2015-017 par le paragraphe suivant :

a) Achat inférieur à 25 000 \$ : de gré à gré.

QUE les alinéas c) et d) du premier paragraphe deviennent respectivement b) et c), par concordance.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-241**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO AO-2016-003 POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRE ET ABRASIFS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de chacun des lots décrits ci-après pour l'achat de matériaux granulaires et abrasifs, appel d'offres no AO-2016-003, aux entreprises suivantes, les prix excluant les taxes applicables :

1. Pavage Portneuf :	133 650,00\$
2. Pavage Portneuf :	6 120,00\$
3. Entreprise Raymond Denis :	197 700,00\$
4. Entreprise Raymond Denis :	7 908,00\$
5. Pavage Portneuf :	17 482,50\$
6. Pavage Portneuf :	7 357,50\$
7. Pavage Portneuf :	5 475,00\$
8. Carrière Québec :	218 550,00\$
9. Carrière Québec :	396 600,00\$

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient affectés au budget de fonctionnement du service des travaux publics sous réserve de l'approbation des budgets pour les années 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-242**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – GESTION R8 INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter la vente d'une partie du lot 5 456 446 bientôt connu comme étant le lot 5 906 716 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 6 967,7 m<sup>2</sup> (75 000 pi<sup>2</sup>), à Gestion R8 inc. L'entreprise devra construire dans un délai de 36 mois ou avant, un bâtiment de 487 m<sup>2</sup>;



De fixer le prix de vente du terrain à 69,97 \$/m<sup>2</sup> (6,50 \$/pi<sup>2</sup>) soit pour un montant global de 487 000 \$. Lors de la signature du contrat notarié, l'acompte de 24 375 \$ déjà reçu sera déduit du montant de la transaction;

De facturer à Gestion R8 inc. le montant de 1 580 \$ pour le coût de recadastrer suite à la subdivision du lot originel;

De consentir, à sa discrétion et sans obligation d'accéder à une demande à cet effet, à toute cession de priorité de rang relative à tout droit, garanti, notamment du droit de résolution en faveur de la Ville et résultant de l'acte de vente, ainsi que de donner mainlevée et/ou renonciation à tout droit, garantie ou droit de résolution, et ce, aux fins de permettre, entre autres, à l'acquéreur de pouvoir procéder à un financement de l'immeuble pour l'acquisition de celui-ci et la réalisation de son projet, telle cession de priorité de rang, mainlevée et/ou renonciation pouvant porter soit sur une partie et/ou totalité dudit immeuble;

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte de vente avec le notaire du client.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-243**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – MIGRATION VERS UNE NOUVELLE VERSION DU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procède à la migration du catalogue d'accès public de la bibliothèque Alain-Grandbois selon les modalités présentées dans la soumission de Biblio Mondo pour un montant de 12 350 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-244**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE L'ANNEXE C POUR LA GESTION DES ACTIVITÉS AQUATIQUES 2016 DU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le Directeur général à effectuer, en 2016, le paiement au Campus Notre-Dame-de-Foy d'un montant maximal de 219 250 \$ pour la gestion des activités aquatiques au Complexe sportif multifonctionnel.

Les paiements seront effectués en 3 versements :

- Le 9 juin 2016 - Premier versement de 109 625 \$ représentant 50% des provisions
- Le 14 septembre 2016 - Deuxième versement de 65 895 \$ représentant 30% des provisions
- Le 31 décembre 2016 – Le solde ajusté selon les dépenses et les revenus réels figurant au rapport final.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-245**

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL – INFRASTRUCTURE SECTEUR NORD DU LAC ST-AUGUSTIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser les paiements de 22 496,52 \$ et de 77 870,62 \$, taxes incluses, en faveur de La compagnie d'assurances Jevco, un membre du groupe de sociétés d'Intact, pour les travaux d'infrastructures secteur nord du lac Saint-Augustin à même les crédits des Règlements d'emprunt nos REGVSAD-2012-309 et REGVSAD-2011-269;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer la convention de libération des sommes dues et quittance, avec La compagnie d'assurances Jevco, un

membre du groupe de sociétés d'Intact, selon les conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint à la présente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-246**

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 –  
REPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-  
MARIE-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 16 320,37 \$ taxes incluses en faveur de Équipe SG plomberie-chauffage, pour les travaux de remplacement des chaudières au Centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2013-359.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-247**

**URBANISME – PIIA – 423, ROUTE 138**

CONSIDÉRANT la faible présence de l'espace gazonné ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace gazonné en cour avant n'inclut pas de plantation;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement permet d'identifier 8 espaces de stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement paysager déposé, ne respecte pas, en partie, la résolution du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé n'est pas de qualité acceptable;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE refuser l'émission du certificat d'aménagement paysager puisque les critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard du plan déposé ne sont pas respectés par rapport aux exigences de la résolution du 1<sup>er</sup> décembre 2015 (RVSAD-2015-8861).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-248**

**URBANISME – PIIA – 75, RUE D'ANVERS**

CONSIDÉRANT QUE la demande visant l'installation de 4 panneaux solaires n'implique pas une surcharge visuelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecte pas l'esthétisme de la propriété et du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les 4 panneaux solaires seront, pour chacun d'entre eux, d'une hauteur de 3 m;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ces panneaux n'affectera pas la visibilité de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT leur emplacement dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux seront implantés à un minimum de 15 mètres des limites de propriété.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le projet visant l'installation de 4 panneaux solaires localisés sur le lot 2 814 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (75, rue D'Anvers) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) et en regard des plans déposés (26 avril 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-249**

**URBANISME – PIIA – 15, RUE DE ROTTERDAM**

CONSIDÉRANT QUE le changement de couleur de la brique rouge pour du gris de basalte permet d'accroître la présence visuelle du bâtiment et son esthétisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique également de peindre la marquise qui est de couleur bleu en couleur roche de volcan ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet visant la rénovation (changement de couleur de la brique et de la marquise) du bâtiment principal industriel localisé sur le lot 2 815 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (15, rue Rotterdam #10) en fonction des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) et en regard des plans déposés (Parka – Architecture & Design 21 avril 2016).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**2016-250**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4406, RUE MÉNARD**

CONSIDÉRANT que la demande implique un empiètement dérogatoire supplémentaire au sol et un rapprochement avec le bâtiment voisin limité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne veut pas accentuer le caractère dérogatoire de la demande, tant sur sa hauteur que sur son occupation au sol.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme l'agrandissement projeté du bâtiment principal résidentiel.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-251**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4461, RUE MÉNARD**

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a que peu d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'implique pas un empiètement supplémentaire au sol;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour rendre réputé conforme l'agrandissement projeté du bâtiment principal résidentiel (ajout d'un solarium à même la galerie arrière existante), dont une superficie totale de 7 m<sup>2</sup> est située à une distance de 4,6 m de la ligne arrière du lot, au lieu du minimum requis de 6 m tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2016-252**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-485 AU MONTANT DE 121 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES TEMPÉRATURES AU CENTRE DELPHIS-MAROIS ET LA FERMETURE ET L'ISOLATION DE LA FAÇADE DE L'ANCIENNE CASERNE (HÔTEL DE VILLE) DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement d'emprunt n° 2016-485 au montant de 121 000 \$ pour le remplacement du système de contrôle des températures au centre Delphis-Marois et la fermeture et l'isolation de la façade de l'ancienne caserne (hôtel de ville) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*



**2016-253**

**APPROPRIATION DE 6 500 \$ À MÊME LE FOND GÉNÉRAL DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'approprier 6 500 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement d'emprunt n° 2016-485 au montant de 121 000 \$ pour le remplacement du système de contrôle des températures au centre Delphis-Marois et la fermeture et l'isolation de la façade de l'ancienne caserne (hôtel de ville) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-254**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-486 AU MONTANT DE 141 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE DÉNEIGEUSE DE TROTTOIR**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement d'emprunt n° 2016-486 au montant de 141 000 \$ pour l'achat d'une déneigeuse de trottoir.*



**2016-255**

**APPROPRIATION DE 7 050 \$ À MÊME LE FOND GÉNÉRAL DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approprier 7 050 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement d'emprunt n° 2016-486 au montant de 141 000 \$ pour l'achat d'une déneigeuse de trottoir*;

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-256**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-484 AU MONTANT DE 1 030 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE DU 4<sup>E</sup> RANG OUEST, DU CHEMIN DU ROY, DES RUES DE LA SABLIERE, DES ARTISANS, DU FOIN ET DU LIN DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement d'emprunt n° 2016-484 au montant de 1 030 000 \$ pour la réfection de pavage du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, du chemin du Roy, des rues de la Sablière, des Artisans, du Foin et du Lin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2016-257**

**APPROPRIATION DE 51 500 \$ À MÊME LE FOND GÉNÉRAL DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approprier 51 500 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement d'emprunt n° 2016-484 au montant de 1 030 000 \$ pour la réfection de pavage du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, du chemin du Roy, des rues de la Sablière, des Artisans, du Foin et du Lin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;*

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 15.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier

